

Projet « UdL »
Groupe de travail « Formation »

Synthèse de la séance du 29 mars 2010

Rédigée par le « Groupe Exécutif Projet »

1. Point sur avancée travaux du(des) groupe(s) et de la démarche UdL

François Le Poulthier ouvre la séance en rappelant la réunion le 6 avril des conseils d'administration des quatre universités, appelés chacun à discuter et proposer des amendements éventuels sur le texte relatif à la construction de l'UdL (diffusé dans les établissements depuis plusieurs semaines). Il souligne le caractère important de cette étape dans la démarche UdL et fait état de différentes consultations menées en interne par les présidents dans ce cadre.

François Le Poulthier rappelle par ailleurs la mise en place du Comité de pilotage (COFIL), constitué des présidents, secrétaires généraux et de vice-présidents, mis en place pour assurer le pilotage du projet et la coordination, qui apparaît de plus en plus nécessaire, des travaux des différents groupes de travail.

S'agissant de la suite des travaux du GdT Formation, il est décidé de se rapporter à la lettre de mission qui lui a été attribuée et de poursuivre en ce sens.

François Le Poulthier prend acte de la volonté marquée du groupe de mener une réflexion sur la répartition des compétences entre les trois conseils et non simplement entre CF et CVU.

2. Composition du CF

Il est fait état de la discussion menée lors de la dernière réunion du GdT Vie universitaire, qui recoupe cette question : une composition de 30 membres pour CF et CVU, à côté d'un CS à 60 membres (proposition du texte soumis aux CA) avait été clairement rejetée par les participants ; un certain consensus s'était dégagé autour d'une composition par tiers à égalité de représentants enseignants, BIATOSS et étudiants.

2.1. Présence de membres extérieurs au sein du CF

La qualité de « personnalité extérieure » est précisée : il s'agit bien de personnes extérieures à l'établissement.

Un rapide tour d'horizon des personnalités extérieures actuellement représentées dans les CEVU est effectué. Ont ainsi notamment des représentants membres du CEVU :

- à l'UHP : le Lycée Lortz, la CUGN, l'IUMM
- à l'INPL : le Lycée Lortz, la CUGN, un industriel
- à l'UPV-M, le CLOUS, le CG 57, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, la Direction du Travail
- à Nancy 2 : le CROUS, l'IUFM, le VP CEVU de l'UPV-M, l'AFIGE...

Les différentes interventions des participants font largement ressortir la pertinence - voire pour certains, le caractère indispensable - de la présence de personnalités extérieures au sein du CF.

Parmi les différents arguments évoqués :

- importance de la représentation du monde économique et professionnel au regard de la professionnalisation des formations
- nécessité de regards extérieurs, pour apporter des questionnements différents et enrichir les débats, et pour assurer la lisibilité des formations
- présence historique des extérieurs et professionnels au sein des conseils dans les écoles et dans les IUT
- cohérence avec la caractéristique d'ouverture affichée pour la future UdL...

Pour la majorité des participants, cette participation doit être pleine et entière et se traduire donc par une voix délibérative au sein du CF.

(La position minoritaire exprimée par un représentant étudiant limitait la participation des extérieurs limitée à un éclairage, une consultation, qui ne pouvait en aucun cas se traduire par un vote de même « poids » que celui des autres membres dans des décisions qu'il estime essentiellement d'ordre interne et hors de leur champ de compétences).

2.2. Composition numérique / répartition

Rappel de la composition actuelle des CEVU :

- 40 % enseignants et enseignants-chercheurs
- 40 % étudiants
- 10 % BIATOSS
- 10 % personnalités extérieures

Deux premières propositions sont formulées :

- une proposition émanant d'un représentant étudiant, sur la base actuelle pour les enseignants et étudiants, et avec 15 % pour les BIATOSS et 5 % pour les extérieurs
- une proposition émanant d'un VP CEVU : 40 % pour les enseignants, 30 % pour les étudiants, 20 % pour les BIATOSS et 10 % pour les extérieurs.

Plusieurs participants soulignent la faible participation des étudiants et personnalités extérieures dans les actuels CEVU. Compte tenu du changement d'échelle de l'UdL, qui va engendrer une plus grande complexité des problématiques traitées, il paraît d'autant plus important de garantir une certaine "permanence" et la participation des membres du CF.

Un représentant étudiant regrette que dans les propositions actuelles (cf. texte soumis aux CA le 6 avril), le principe de parité entre enseignants et étudiants n'est plus respecté.

Un représentant des personnels BIATOSS s'interroge sur les arguments ayant motivé les proportions affichées et regrette une faiblesse persistante dans la représentation des personnels BIATOSS, alors même qu'ils interviennent désormais dans de nombreuses activités en lien avec les missions listées dans les dernières réunions pour CF/CEVU.

Il est néanmoins rappelé que ce pourcentage reste supérieur à la représentation actuelle.

Une dernière proposition est émise par les représentants étudiants : 35 % pour les enseignants, 35 % pour les étudiants, 20 % pour les BIATOSS et 10 % pour les extérieurs.

Il semble évident pour les participants que le nombre d'enseignants-chercheurs (10) proposé pour le CF dans le texte soumis aux CA apparaît difficilement tenable pour une représentation des quatre établissements. Deux arguments sont en particulier avancés :

- l'opérabilité des chiffres avec les circonscriptions électorales, qui ne semble pas garantie
- les difficultés pratiques pour trouver des membres participants qui participeront à de futurs groupes de travail issus des conseils si le nombre de membres est trop faible.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la réflexion autour de la composition du CF, en tenant compte des questions importantes qui ont été soulevées au cours de la discussion :

- la taille des conseils
- la parité enseignants / étudiants
- la place des personnels BIATOSS, dont les missions ont clairement évolué au sein des universités

3. Compétences du CF / articulation avec les niveaux intermédiaires

François Le Poutier lance la discussion sur les interrogations autour de la définition de la place future d'un CF dans une UdL qui aura changé d'échelle.

Plusieurs participants expriment l'idée assez largement partagée que les CEVU actuels débattraient trop souvent de questions "granulométriques".

Un futur CF se devra d'être le garant de ce qui est commun aux 4 établissements, c'est à dire d'un minimum de fondamentaux, même si des spécificités propres à chacun demeureront évidemment.

cf. exemple des modalités de contrôle des connaissances (MCC), qui sont aujourd'hui communes aux secteurs, avec des modalités particulières pour certaines UFR ou mentions ou spécialités ;

ou exemple des maquettes : il y a des règles et approches générales qui ne peuvent relever que de la compétence d'un conseil central

Quel que soit le conseil de la future UdL, le niveau de compétence se situera au niveau de la stratégie politique, de l'harmonisation.

cf. exemple des maquettes : un examen direct par le CA des maquettes transmises par des collegiums sans passage préalable au CF paraît inenvisageable ; un éventuel arbitrage ou une harmonisation ne peuvent se faire qu'en CF

Dans tous les cas, la réflexion actuelle autour du rôle et des compétences du CF nécessite une articulation avec l'architecture d'ensemble de l'UdL. Un certain nombre d'avis actuellement du ressort des CEVU redescendraient vers les collegiums, pour être traitées en amont.

François Le Poulitier résume les échanges en esquissant ce que pourrait être une règle de répartition :

- ce qui est d'ordre général : niveau CF
- ce qui est spécifique : délégation vers collegiums ou composantes

Une illustration est apportée avec l'exemple de la création d'un DU : l'opportunité de la création relèverait du CF, alors que le contenu pédagogique relèverait d'un collegium ou de composantes. Si l'initiative pourrait alors appartenir au niveau infra, l'organisation ne pourrait intervenir qu'au niveau supérieur central (opportunité de la création du DU dans le cadre général de l'offre de formation, possibilités de transversalité...).

Le président Le Poulitier revient sur les deux principaux différents "niveaux" de collegiums envisageables présentés lors de la réunion du COPIL :

- des collegiums de nature "light", ayant essentiellement un rôle de coordination, d'interface avec le niveau central, avec une structure assez légère
- des collegiums plus intégrés, avec des compétences déléguées et un rôle véritablement décisionnel, donc avec une organisation et une structuration plus abouties.

Des demandes de précisions sont appelées sur les relations du CF avec les collegiums et sur celles du collegiums avec ses composantes, ainsi que sur les compétences des collegiums (cf. notion de subsidiarité).

Enfin, plusieurs participants soulèvent des questions d'ordre pratique (notamment par rapport aux inscriptions : existence d'un APOGEE commun ? quid de la gestion des inscriptions secondaires / premières ? de la définition formation initiale / continue ? etc...).

Il apparaît essentiel et urgent aux membres du groupe de traiter la question des systèmes d'information (de même que celle des RH) pour éviter un décalage important entre la vision stratégique, la construction "politique" de l'UdL et la perception et le travail des personnels sur le terrain.

La prochaine réunion est fixée au **mercredi 5 mai de 16:00 à 18:00 à Metz.**

La séance est levée après 2:00 d'échanges.
